

## COMMUNIQUE FINAL DE LA XLV<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARSEL.

L'an 2019, le seize du mois de septembre, s'est tenue à Yaoundé, la quarante-cinquième (XLV<sup>ème</sup>) Session Extraordinaire du Conseil d'Administration de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL), sous la Présidence de **Monsieur Jean Marie ALEOKOL**, Président dudit Conseil. **Monsieur Jean Pascal NKOU**, Directeur Général, qu'assistait **Monsieur Honoré DEMENOU TAPAMO**, Directeur Général Adjoint, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Les délibérations de cette session extraordinaire du Conseil d'Administration ont porté sur la conformation des textes de fonctionnement de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité à la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics et ses décrets d'application (décret n° 2019/320 et décret n° 2019/322 du 19 juin 2019).

Suite aux présentations de la Direction Générale et de l'exposé du Consultant, le Conseil d'Administration a adopté les modifications apportées aux Statuts du Personnel ainsi qu'au Règlement Intérieur de l'Agence, et a autorisé la Direction Générale à finaliser le nouvel Organigramme et le Plan de Recrutement de l'ARSEL. De même, la mise en conformité du traitement des dirigeants de l'Agence a été validée.

Les Administrateurs ont exprimé leur satisfaction et encouragent la Direction Générale à poursuivre ses efforts pour améliorer le cadre de travail et le climat social de l'Agence, ainsi que les relations avec ses partenaires au développement. Tout en appréciant les progrès faits à ce jour, ils ont recommandé à la Direction Générale de poursuivre la mise en œuvre effective des solutions adoptées.

Enfin, le Conseil d'Administration a félicité la Direction Générale pour la clarté et la bonne qualité des documents présentés.

Fait à Yaoundé, le 16 septembre 2019

Le Président du Conseil d'Administration



Jean Marie ALEOKOL